

2023/14/04/08

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de convocation :
21/03/2023

Convocation affichée le :
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Procuration (s) : 7
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 26/04/2023.....
Certifié exécutoire le 26/04/23
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 26/04/2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



[Signature]

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, PERON Alan, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à ROYANT Helen, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, POUPON Marie-Laure à GOUJARD Laurine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, PERON Alan à DUFLEIT Anthony, PICARDA Styren à PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Matthieu PERON a été élu secrétaire de séance.

8 – CREDITS SCOLAIRES 2023 « ARBRE DE NOEL »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le crédit qui sera proposé, par la commission Finances du 12 avril 2023, pour chaque élève gourinois des trois établissements du 1^{er} degré au titre de l'Arbre de Noël 2023 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2023.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2022 à la somme de 23 euros par élève.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600669-20230414-D2023140408-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

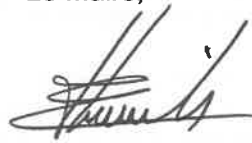
Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DECIDE, d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 24 euros par élève gourinois au titre de l'Arbre de Noël 2023 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre,


A GOURIN, le 14 avril 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Le secrétaire de séance,



Matthieu PERON.

